

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

13. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune de Boisseuil et l'ATEC pour la mise en place d'un espace modulaire pour la maison intergénérationnelle.

Dans le cadre du projet de mise en place d'une maison intergénérationnelle à destination des aînés et des adolescents la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'ATEC 87 qui a réalisé l'étude de faisabilité de ce projet.

Cette mission consiste pour l'ATEC à réaliser :

- la rédaction du programme,
- le recrutement de la maîtrise d'œuvre,
- le suivi des études de conception,
- l'assistance pendant le choix des entreprises avec la maîtrise d'œuvre,
- l'assistance en phase travaux.

Pour ces prestations, l'ATEC percevra une rémunération d'un montant de 3 989,50 € HT soit 4 787,40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'ATEC d'un montant 3 989,50 € HT soit 4 787,40 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

